

# IGPDE - BUREAU DE LA RECHERCHE

## LA VEILLE INTERNATIONALE EN BREVES - AVRIL 2012 - N° 29

### Précisions méthodologiques

- Les Brèves et les Réactives sont élaborées à partir d'une analyse de sources d'informations et de rapports publiés tant par les administrations publiques européennes et étrangères que dans la presse, notamment.
- Leur objectif est d'apporter un éclairage comparatif sur les réformes de la gestion publique, principalement dans les pays de l'OCDE.
- Elles ne reflètent pas le point de vue de l'IGPDE.
- Pour des questions de format, nous indiquons seulement un ou deux liens ayant permis de rédiger l'information. Si d'autres ressources ont été utilisées, elles apparaissent entre parenthèses dans le corps du texte.

### Note réactive du mois

## Portugal

N°44

Après avoir lancé une vaste réforme de son administration en 2006, dont les effets attendus ont été contrecarrés par l'ampleur de la crise, le Portugal, pour tenter de faire face à la dégradation de son économie, vient d'engager un nouveau "Plan de réduction et d'amélioration des structures centrales de l'Etat" (PREMAC).

[en savoir plus](#)

## ACTUALITE DE LA GESTION PUBLIQUE

### GESTION DE LA PERFORMANCE (BUDGET, INDICATEURS, AUDITS ...)

#### Espagne

Par décrets-lois, le conseil des ministres a adopté le 20 avril une série de **mesures visant à rationaliser les dépenses de santé et d'éducation**, deux politiques transférées aux communautés autonomes depuis 1999. Le système de santé, secteur déficitaire (16 mds €), sera particulièrement surveillé afin que les 700 000 étrangers utilisateurs des soins et identifiés par la Cour des Comptes (rapport 2009) comme « **touristes sanitaires** » ou « fraudeurs » ne puissent plus accéder aux services. Afin d'éviter les disparités régionales dans l'accès aux soins et la qualité des prestations, une « carte de services communs », identique en tout point du territoire, sera élaborée. En outre, une plate-forme centralisée d'achats sera créée. Les économies à réaliser sont estimées à 7 mds €. En matière d'éducation, les mesures adoptées (ratio nombre d'élèves/classe, heures passées en classe...) constituent la première étape d'une réforme d'ensemble.

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

### ORGANISATION ET DELIVRANCE DU SERVICE PUBLIC

#### Pays-Bas

« **L'Etat a sous-estimé les problèmes liés à la libéralisation des transports publics, des services financiers et du secteur des soins** car il est parti d'une vision normative idéalisée et trop optimiste des conséquences de l'introduction de la concurrence ». Tel est le contenu du rapport « Affaires publiques dans une société de marché », publié le 12 avril par le Conseil Scientifique pour la Politique gouvernementale (WWR), think tank indépendant. S'appuyant sur la notion d'intérêt général, l'auteur précise qu'on ne peut remettre en cause la libéralisation mais que « L'Etat doit créer les conditions du changement et si nécessaire contraindre le secteur privé à assumer des responsabilités de service public ». Il a aussi proposé d'accroître les prérogatives de l'Autorité de la concurrence.

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

#### Etats-Unis

L'histoire fait sourire, mais peut aussi prêter à réflexion : une agence fédérale américaine, chargée du développement économique (Economic Development Administration), totalement privée d'internet depuis trois mois à cause d'un virus, a dû **apprendre à retravailler « comme dans les années 1980 »**, indiquent ses gestionnaires. Ils ont saisi l'occasion pour tirer la leçon des retrouvailles avec « le fax, l'annuaire téléphonique ou les déplacements au bureau de poste ». « Les agents redécouvrent le plaisir du contact direct avec leurs clients et ces derniers s'en félicitent », explique un cadre. « Par bonheur, nous avons encore des agents assez anciens pour savoir manipuler un fax et rajouter du toner. » En revanche, les techniciens informatiques se trouvent confrontés à un virus particulièrement redoutable et les agents ont dû entièrement ressaisir ligne par ligne des centaines de documents.

[En savoir plus](#)

#### Belgique

Le Service Public Fédéral (SPF) Economie a créé un **service de médiation en ligne pour les litiges de consommation**. Dénommé « **Belmed** » et accessible en langues française, néerlandaise, allemande et anglaise, il permet à un particulier ou à une entreprise privée de faire appel à un médiateur indépendant. Il faudra au préalable avoir fait une tentative de résolution et ne pas avoir porté le litige devant la justice. Après un examen du contentieux, le médiateur proposera diverses possibilités de règlement à l'amiable.

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

## QUALITE DE SERVICE, RELATION A L'USAGER, E-ADMINISTRATION

### Canada

Dans le cadre du renforcement de la transparence et de la responsabilisation, une consultation en ligne sur la nécessité d'un « gouvernement ouvert » avait été lancée en mars 2011. Elle a permis d'évoquer les questions de l'**information publique** et de la **participation directe des citoyens au processus de décision**, et aussi d'expliquer le fonctionnement de l'administration fédérale. Un rapport sur les commentaires issus de cette consultation a été publié fin mars 2012 et un **plan d'action** diffusé le 12 avril. Celui-ci prévoit trois grands volets d'amélioration : **données ouvertes** visant à présenter les données gouvernementales dans un format utile ([les données ouvertes](#)) ; **information ouverte** afin d'informer les citoyens de manière proactive et continue ([l'information ouverte](#)) ; **dialogue ouvert** afin de donner la parole à tous en tirant parti des technologies du Web 2.0. ([dialogue ouvert](#)).

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

### Pays-Bas

Le **médiateur national**, Alex Brenninkmeijer, a publié son dernier rapport en ligne le 12 avril 2012. Deux jours auparavant, la presse néerlandaise (Volkskrant) s'était déjà fait l'écho de ses **critiques à l'encontre du gouvernement** : absence de prise en compte des recommandations des organes consultatifs, lois votées par une majorité parlementaire très réduite au sein de la 2<sup>ème</sup> Chambre, augmentation des droits de greffe rendant l'accès plus difficile des citoyens à la justice. Le médiateur déplore aussi l'absence de considération vis-à-vis du contenu de son rapport annuel synthétisant les recours formulés par les citoyens à l'encontre des différentes administrations. Le porte-parole du ministre des Affaires intérieures a évoqué un malentendu : il s'est défendu de toute intention du gouvernement de « diminuer l'importance du médiateur national et de son rapport annuel. »

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

### Espagne

Dans le cadre des réformes visant à réduire les dépenses de santé et d'éducation (7 mds € d'économies, voir Brève N° 1 ci-dessus), la ministre de la santé et des services sociaux a annoncé le 16 avril la mise en place d'une « **plate-forme du tiers-secteur** ». Regroupant pour l'instant sept associations caritatives [la Croix rouge espagnole, la très puissante ONCE (Organizacion Nacional de Ciegos - non voyants – Espanoles), Caritas...], elle vise à établir une « **relation plus fluide entre le tiers secteur et l'administration publique** » et à **valoriser l'image du « bénévolat »**. Au delà de l'intérêt porté à l'échange d'idées et de pratiques et au travail en réseau en matière de politiques sociales, le gouvernement élaborera un « nouveau cadre réglementaire » afin de définir les caractéristiques du tiers secteur et de renforcer ses relations avec l'administration.

[En savoir plus](#)

### Australie

Dans le cadre de la **Stratégie nationale du volontariat**, un concours de réalisation de vidéos destiné aux 15-25 ans a été lancé par Mark Butler, ministre de l'intégration sociale. Intitulé « *Votre passion, notre nation, soyez bénévole maintenant !* », il vise à **promouvoir le bénévolat auprès des jeunes**. Le taux d'engagement des moins de 25 ans est en effet inférieur à la moyenne nationale (27% contre 36%). En 2010, la Commission de productivité a estimé à 14.6 milliards de dollars australiens la contribution des 6 millions de bénévoles.

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### Pays-Bas

A l'issue d'un débat parlementaire consacré à une proposition de loi visant à **aligner le statut juridique des salariés de la fonction publique sur celui des salariés du secteur privé**, le journal Telegraaf considère qu'il devrait « être plus simple de licencier des fonctionnaires ». Les députés défenseurs de ce projet ont affirmé vouloir « aider la fonction publique à devenir une organisation plus moderne et flexible » et « simplifier le passage d'un emploi du secteur public à un emploi du secteur privé ». Les partis à l'origine du texte souhaitent toutefois que les militaires et les fonctionnaires de police soient exclus de son champ. Pierre Heijenn, membre d'un parti opposé à cette nouvelle législation a déclaré : « Les fonctionnaires ont déjà subi des économies, des réorganisations, il ne faut pas leur imposer en plus un changement de statut ».

[En savoir plus](#)

### Italie

Après avoir fait couler beaucoup d'encre, le fameux « **article 18** » de la **réforme du marché du travail**, qui **supprime l'obligation de réintégration du salarié en cas de licenciement jugé abusif**, vient d'être adopté par le gouvernement Monti. Son application soulève des problèmes considérables et inattendus dans le domaine de la fonction publique. Les agents ont certes été contractualisés sous un régime de droit commun, mais avec des dispositifs spécifiques qui posent d'épineux problèmes juridiques et sociaux. Des négociations, sur lesquelles le ministère de la Fonction publique préfère ne pas communiquer, sont actuellement en cours avec les organisations syndicales, afin d'harmoniser les procédures.

[En savoir plus](#)

## Canada

Après publication annuelle des **effectifs de la fonction publique fédérale** (282 352 agents en 2011, dont 217 224 en administration centrale), un **guide** vient d'être mis en ligne. Il émane du Bureau du dirigeant principal des Ressources humaines et a pour objectif d'**aider les ministères à réorganiser les effectifs dans la fonction publique fédérale**. Ce guide recense les activités et mesures à prendre pour « planifier le réaménagement des effectifs » : recensement des employés concernés par région, direction, unité de travail et fonction ; mise en place de « comités de directeurs généraux et de réaménagement des effectifs » ; évaluation des possibilités de remplacement et des départs en retraite ; documentation sur les mises en disponibilité ; embauche de conseillers pour soutenir les personnels ; plan de communication, stratégie de mobilisation et dialogue social spécifique avec « les agents négociateurs »...

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

## Etats-Unis

Le **patrimoine des cadres dirigeants fédéraux, comme celui des élus et des candidats au Congrès, devra être publié en ligne** au plus tard le 31 août prochain, annonce le gouvernement Obama. Cette disposition, qui **concernera environ 28 000 personnes**, fait partie du programme « Stock » (« Stop Trading on Congressional Knowledge Act », Loi contre les délits d'initiés liés aux mandats électifs). Jusque-là, ces obligations de divulgation ne concernaient que les élus de la Chambre des Représentants et 923 hauts dirigeants. Les sénateurs, eux, fournissaient l'information sous forme papier.

[En savoir plus](#)

## Espagne

**Certains magistrats suppléants et substituts** sont, parfois depuis plus de dix ans, **liés à l'État par un « régime de travail à la journée »** : un jour rémunéré par l'État pour un acte au sein d'un Tribunal où ils suppléent les titulaires et, le lendemain, indemnisés par l'INEM (Instituto Nacional de Empleo, équivalent de Pôle Emploi), en tant que chômeurs. La directive communautaire 1999/70 CE interdit pourtant ce type de relations de travail précaires. En outre, l'État employeur n'inclut pas dans leur rémunération le temps de préparation et de rédaction des dossiers qui leur sont confiés et **ne verse pas les cotisations sociales habituelles**. Enfin, aucun accès aux carrières judiciaires ne leur est proposé malgré leur expérience et de leur ancienneté dans le secteur de la justice.

[En savoir plus](#)

## LEADERSHIP

## Portugal

Depuis début avril, la **loi portugaise limite les salaires des hauts dirigeants d'entreprises publiques en les harmonisant avec celui du Premier ministre** (6 950 euros bruts mensuels et 1 957 euros de frais de représentation). Une dizaine d'entreprises sont concernées mais trois font exception car, indique le gouvernement, elles se trouvent en secteur concurrentiel : RTP (Radio-télévision portugaise), CGD (Caisse des Dépôts) et Empordef (industrie aéronautique). Les salaires seront également abaissés dans les autres entreprises publiques, pour se fixer à 80% ou 85% du salaire du Premier ministre. Cette disposition s'inscrit dans une révision plus générale du statut des gestionnaires publics, actuellement en cours.

[En savoir plus](#)

## Australie

Mme Julie Collins, ministre de la condition féminine, a rendu public le rapport annuel sur la parité au sein des *Australian Government Boards* (**conseils d'administration et comités de direction des entités publiques**). Le rapport annonce que **les femmes représentent 35.8%** des membres de ces *boards*. Pour Mme Collins, l'objectif d'**atteindre 40% de femmes d'ici à 2015** est réalisable. Le gouvernement fédéral veut inciter les entreprises à suivre son exemple et à permettre aux femmes de bénéficier des mêmes opportunités que les hommes, notamment dans le domaine économique. Les femmes ne représentent que **13.8%** des membres des conseils d'administration des grandes entreprises cotées à la bourse de Sidney. Des mesures plus coercitives ne sont donc pas exclues en cas d'absence d'évolution.

[En savoir plus 1](#) ; [En savoir plus 2](#)

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Directrice de la Publication :	Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, Directrice générale
Rédacteur en chef :	Philippe MAZUEL, Directeur de la recherche
Coordinatrice de la publication :	Arlette HEURTAUX
Équipe de rédaction :	Fatima ARGRAG, Marie-Thérèse DELEPLACE, Claire FARGEOT-BOLL, Arlette HEURTAUX
Réalisation et mise en Page :	IGPDE / Bureau de la Recherche
Publication mensuelle	ISSN 2105-0740